

# Chapelle Notre-Dame de Penvern

## Désignation

**Dénomination de l'édifice :**

Chapelle

**Titre courant :**

Chapelle Notre-Dame de Penvern

## Localisation

**Localisation :**

Bretagne ; Côtes-d'Armor (22) ; Trébeurden

**Lieu-dit :**

Penvern

**Références cadastrales :**

1987 A1 343

## Historique

**Siècle de la campagne principale de construction :**

16e siècle

## Description

### Protection

**Nature de la protection de l'édifice :**

Inscrit MH

**Date et niveau de protection de l'édifice :**

1930/03/22 : inscrit MH

**Précision sur la protection de l'édifice :**

Chapelle de Penvern (cad. A1 343) : inscription par arrêté du 22 mars 1930

**Nature de l'acte de protection :**

Arrêté

**Référence aux objets conservés :**

PM22005040

**Intérêt de l'édifice :**

À signaler

### Statut juridique

**Statut juridique du propriétaire :**

Propriété de la commune

### Références documentaires

**Copyright de la notice :**



## Notices liées



[Ensemble formé d'une statue : Christ en croix et d'un tableau \(panneau... statuetableau](#)

## À propos de la notice

**Référence de la notice :**

PA00089671

**Nom de la base :**

Patrimoine architectural (Mérimée)

**Date de versement de la notice :**

1993-07-08

**Date de la dernière modification de la notice :**

2023-10-26

**Copyright de la notice :**

□ Monuments historiques, 1992.  
Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie

□ Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

**Date de rédaction de la notice :**

1992

**Cadre de l'étude :**

Recensement immeubles MH

**Typologie du dossier :**

Dossier de protection

par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

**Contactez-nous :**

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

**Voir aussi**

[https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH\\_S=PA00089671&type=simple](https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH_S=PA00089671&type=simple)